

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID: 079-200041317-20250623-C\_\_92\_06\_2025-DE

Votants: 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 17 juin 2025

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

Séance du 23 juin 2025

## GESTION DES DÉCHETS - CONTRAT TERRITORIAL POUR LES ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINS

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Laurence REY, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Nicolas ROBIN, Jacques BILLY pouvoir à Johann SPITZ, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Aurore NADAL, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Eric PERSAIS, Patricia DOUEZ pouvoir à Franck PORTZ, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Philippe LEYSSENE pouvoir à Nadia JAUZELON, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Michel PAILLEY pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU, Florent SIMMONET pouvoir à François GUYON, Nicolas VIDEAU pouvoir à Rose-Marie NIETO.

#### Titulaire absent suppléé:

Philippe MAUFFREY par Laurence REY.

### Titulaires absents:

Cédric BOUCHET, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Bastien MARCHIVE.

### <u>Titulaires absents excusés</u>:

Thierry DEVAUTOUR, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID: 079-200041317-20250623-C\_\_92\_06\_2025-DE

C- 92-06-2025

# **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

## **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 23 JUIN 2025**

# GESTION DES DÉCHETS - CONTRAT TERRITORIAL POUR LES ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINS

Monsieur Dominique SIX, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En application de l'article L.541-10-1 14° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments de bricolage et de jardin, la prévention et la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs des articles de bricolage et de jardin adopté par l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 fixe à horizon 2027 des objectifs :

- de collecte de 25% pour la catégorie 3 (matériels de bricolage) et de 20% pour la catégorie 4 (produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin) ;
- de recyclage de 65% pour la catégorie 3 et de 55% pour la catégorie 4 ;
- et de réemploi et réutilisation de 10% pour la catégorie 3 et de 5% pour la catégorie 4.

La Communauté d'Agglomération du Niortais dispose déjà d'un contrat territorial pour les articles de bricolage et jardin avec Ecomaison approuvé par le conseil communautaire le 26 septembre 2022.

Cependant, suite à l'agrément d'un deuxième éco organisme, Valobat, en 2023, il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat : le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et jardin pour la catégorie 3 et 4 collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les deux éco-organismes précités.

Le contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des articles de bricolage et jardin et de la communication.

Le contrat entrera en vigueur le premier jour du mois suivant la date de signature par la collectivité et prendra fin au plus tard à la date du 31/12/2027.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID: 079-200041317-20250623-C\_\_92\_06\_2025-DE

# Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le contrat ci annexé régissant les relations entre la collectivité et les Eco organismes ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ledit contrat et les documents s'y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 75 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

**Claire RICHECOEUR** 

**Dominique SIX** 

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué